



Les élections
n'arrêtent pas
le tic-tac de
l'horloge...

APPEL AUX PERSONNELS DES ECOLES DES DELEGUEES DU PERSONNEL SNUipp-FSU

30 JUIN :

**Pire que dans le privé, à EADS ou Alcatel,
30000 licenciements secs d'EVS dans les écoles !
300 dans les P.A.
INTOLERABLE !
Titulaires et précaires,
ensemble
nous devons agir tant qu'il est encore temps !**

Le 1^{er} juillet, il manquera quelqu'un dans les écoles et ce quelqu'un avait un nom, un prénom, un travail...

EXIT des relations de travail qui se sont nouées et les implications de ces nouveaux collègues dans le fonctionnement des écoles.

**L'ANPE et la galère comme seul avenir ?
INACCEPTABLE !**

En répondant aux besoins des écoles par le recours à des emplois de plus en plus précaires, avec pour seul objectif de faire baisser le chômage avant les élections, le gouvernement porte l'entière responsabilité de cette situation !

Après avoir recruté et employé 30000 personnels, sur des contrats « Kleenex », au SMIG horaire et temps partiels imposés (moins de 800 € par mois), sans aucune formation, aucun droit, individuel ou collectif, le Ministère de l'Education Nationale s'apprête à les mettre à la porte le 30 juin, sans aucun plan d'accompagnement ! Il pousse le cynisme jusqu'à réclamer à certains, avant leur départ, des « trop perçus » !

Aucun EVS ne doit être licencié !

Nous avons jusqu'au 30 juin pour imposer l'arrêt de ce plan de licenciement massif qui frappe les écoles.

Il est urgent de décider des actions à engager, au niveau départemental comme au niveau national permettant de soutenir les revendications des EVS, d'imposer leur maintien dans les écoles et de demander l'ouverture de négociations sur la création pour ces personnels de postes pérennes de la Fonction Publique correspondant à des missions redéfinies pour un meilleur fonctionnement des écoles.

**Les Délégués du Personnel du SNUipp-FSU
appellent**

**tous les personnels des écoles
(Enseignants, EVS, AVS..)**

**à des Réunions d'Information Syndicales le 3 Mai
Bayonne, Bourse du Travail 9h30-12h
Pau, Complexe de la République 14h-16h30**

Modalités de participation

Cette réunion est ouverte à tous et toutes, syndiqués ou non vous pouvez vous absenter en toute légalité, sans perte de salaire en écrivant dans les délais.

C'est une réunion de droit.

Attention :

Le courrier de votre participation doit arriver à votre administration, dernier délai, une semaine avant la réunion

EVS : envoyer au proviseur de votre collège ou lycée employeur le courrier ci-dessous.

« NOM-Prénom
Affectation

Monsieur le proviseur,
Je vous informe que j'assisterai le (jour, matin ou après-midi, lieu) pour assister à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical .

Veillez trouver ci-joint la convocation à cette réunion.

Veillez agréer, Monsieur le proviseur, mes salutations distinguées. (date, signature) »

Pour les Enseignants et les AVS, la lettre est la même sauf qu'il faut l'adresser à l'IA s/c de votre IEN